

Réunion Codep
23 mars 2023
Lèves

Compte-rendu réunion du 23/03/2023

Ordre du jour:

1. Remplacement au comité directeur représentant de la SCA
2. Difficulté rencontrée pour la formation Initiateur Entraîneur Apnée
3. KIT TIV palme Courvilloise
4. Prêt du matériel photo du CODEP
5. Questions diverses

Ouverture de la réunion à 19h10

1. B. Menaut, président du Codep, annonce le remplacement au comité directeur du représentant de la SCA vert Marine.

Bruno BARRAUX est remplacé par Rodolphe BOUSSIN.

2. Lors de l'assemblée générale du Codep, Pierre BOULANGER, président de la commission apnée, avait exposé les différents engagements que demandaient la formation Initiateur Entraîneur Apnée. Pour rappel, celle-ci est longue et demande du temps et de l'engagement. La formation a commencé avec les premières sorties à Trélazé en septembre/octobre. Entre les sorties mer et les formations piscine à l'Odyssee, une vingtaine de séances ont déjà été programmées, où deux personnes de la Palme Eurélienne se sont inscrites (chèques donnés).

Ces deux personnes n'ont fait qu'une sortie et seulement cinq séances piscine. Après encaissement des chèques par le Codep (quatre mois après l'inscription), il y a eu une demande d'arrêt de la formation auprès de Pierre.

« À ce jour, en absence de demande écrite formulée au Codep, ni de retour d'information quant à un remboursement aux frais d'inscription à la formation Initiateur Entraîneur Apnée du Codep, le comité directeur ne peut prendre de décision de remboursement et conserve les frais d'inscription engagés. »

Adopté par un vote à l'unanimité du comité directeur.

3. Une rétrospective des difficultés entre La Palme Courvilloise et La Palme Eurélienne est évoquée. Mais depuis l'arrivée de Manuel NOWAK à La Palme Courvilloise en 2018, il n'a jamais eu vent de cette affaire et tous les blocs enregistrés sur leur site leur appartiennent. Avant la période Covid, du matériel a été échangé entre les deux clubs.

Le prêt du KIT TIV du Codep à La Palme Courvilloise est acté par un vote à l'unanimité du comité directeur.

4. Une adhérente du club Perche Plongée suit actuellement une formation photo avec le comité régional centre. Elle demande à emprunter le matériel du Codep pour un séjour plongée avec son club.

Le Codep fait une convention de prêt avec Perche Plongée .

La convention est actée par un vote à l'unanimité du comité directeur.



FÉDÉRATION FRANÇAISE
ÉTUDES & SPORTS SOUS-MARINS

EURE-ET
-LOIR | 28

French underwater federation

5. Questions diverses.

B. Menaut s'interroge sur le fait que ni le Codep, ni le comité centre FFESSM, ni la FFESSM n'ont reçu les comptes-rendus d'assemblées générales du club de La Palme Courvilloise.

Les représentants du club fournissent le compte rendu de la dernière assemblée du 17 décembre 2022.

6. B.Menaut demande à Cordula, trésorière, une précision sur les abandons de créances et les taux kilométriques en vigueur. Le barème fiscal en fonction des chevaux fiscaux de la voiture utilisée est à compter du 1er janvier 2022.

Clôture de la réunion 20h40

Cissou
Cécile JAN
Secrétaire

Beñat
Bernard MENAUT
Président



EURE-ET
-LOIR | 28

Comité Départemental
CODEP 28

Siret : 494 572 233 00034
FFESSM 27280000